



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 01/04/2019

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
de la région Occitanie  
Élaboration du PLU de Saint Julien sur Garonne (31)**

**n°saisine 2019-7049  
n°MRAe 2019AO31**

Par courrier daté du 27 décembre 2018, reçu par la DREAL Occitanie le 2 janvier 2019, la commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE (31) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision de son PLU, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 27 mars 2019 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).